



U C E C A A P

UNION DES COMPAGNIES D'EXPERTS PRÈS LA COUR D'APPEL D'AIX EN PROVENCE

L'UCECAAP & Vous

Août 2020

N°7

L'Edito du Président

Mes chères consœurs, mes chers confrères,

C'est dans des circonstances exceptionnelles que se sont tenues le 3 juillet dernier les assemblées générales de nos deux associations, après les quelques semaines de retard que nous a imposées l'arrivée dévastatrice de la COVID-19.

La période que nous venons de vivre a été délicate, et j'espère, comme vous tous, que la vie va maintenant pouvoir reprendre un semblant de normalité. Je dis un semblant, parce que de nombreuses contraintes vont peser sur nos expertises pendant des semaines encore, et que la vision de nombre de nos concitoyens sur les priorités de la vie a pu changer.

Comme vous le savez, le président VIANO a choisi d'écourter son mandat, et la passation de pouvoirs a eu lieu à l'issue de ces AG.

Vous me connaissiez comme référent régional OPALEXE : combien de fois suis-je intervenu, notamment lors des formations quinquennales, pour promouvoir cet outil qui, non seulement nous



garantit le respect du contradictoire et diminue les frais liés aux expertises, mais nous donne de plus une identité numérique officielle utilisable et précieuse dans la vie courante !

Aujourd'hui, Jean-François de MACEDO me succède à ce poste. Il vous sollicitera sans doute bientôt : nous recherchons des correspondants locaux et des formateurs... Il a toutes les qualités pour occuper cette importante fonction.

Comment vois-je ce mandat ?

Mon fil rouge sera le suivant : l'UCECAAP est le représentant institutionnel des Compagnies auprès de la cour d'appel. Elle doit délivrer un message cohérent qui tienne néanmoins compte de vos spécificités. Mon premier objectif sera donc de bien vous connaître, de vous écouter, de vous comprendre,

vous, les grandes compagnies comme les plus petites. Pour cela, vous rencontrer sera indispensable. Je m'y emploierai dès cet été. Les Compagnies sont des entités autonomes, dont il convient de respecter les prérogatives, tout en gardant à l'esprit celles de l'UCECAAP.

De nouveaux modes de communication arrivés en force demandent à être apprivoisés, domestiqués, utilisés avec discernement et probablement modération. Je sais combien il peut être difficile de fonctionner dans un nouvel environnement : les anciennes pratiques peuvent avoir du mal à y trouver leur équivalent. Nous allons vous proposer des formations vous permettant d'en comprendre les risques, les avantages, les enjeux...

Prenez soin de vous et de vos proches : si les réunions d'expertise restent nécessaires à la manifestation de la vérité, elles ne doivent pas donner naissance à de nouveaux foyers d'infection COVID.

Bien fraternellement

Pierre MALICET

Assemblées générales de l'UCECAAP et du centre de formation



Le 3 juillet 2020, au Mas d'Entremont à Aix-en-Provence, se sont tenues les assemblées générales de l'UCECAAP et du centre de formation initialement prévues le 27 mars 2020 et reportées en raison de la période inédite du confinement.

Si les assemblées générales ont pu se tenir en présentiel, la COVID-19 en a chamboulé quelque peu le format habituel.

Faire différemment et s'adapter ont été les mots d'ordre de Constant VIANO qui présidait ses dernières assemblées, soucieux de passer le relais à Pierre MALICET dans les meilleures conditions.



Habituellement ouvertes à un maximum d'experts dans un esprit d'échange entre les compagnies membres de l'UCECAAP, les assemblées générales devaient impérativement accueillir 60 personnes maximum, invités inclus, dans le respect des gestes barrières et des recommandations sanitaires pour la tenue des réunions.

La technologie a donc pris le relais et pour la première fois les assemblées générales étaient diffusées en direct via la plateforme Zoom, permettant ainsi aux délégués des compagnies d'assister aux échanges.

C'est également via Zoom qu'Annie VERRIER, présidente du CNCEJ, est intervenue, rappelant que le Conseil National est resté actif pendant le

confinement, au plus près de la Direction des affaires civiles et du Sceau, pour obtenir des réponses aux questions des compagnies et des experts soucieux de la poursuite de l'activité expertale en dépit des circonstances exceptionnelles.



Nous remercions les Magistrats et invités qui, en dépit du contexte, nous ont fait l'honneur de leur présence :

- Madame Laurence HELMLINGER, présidente de la cour administrative d'appel de Marseille,
- Monsieur Luc FONTAINE, Premier président par intérim de la cour d'appel d'Aix-en-Provence,
- Madame Marie-Suzanne LE QUEAU, procureur général près la cour d'appel d'Aix-en-Provence,
- Monsieur Michel MALLARD, conseiller honoraire à la cour de cassation,
- Madame Isabelle GORCE, présidente du tribunal judiciaire de Marseille,
- Madame Sylvie BERBACH, présidente du tribunal judiciaire de Tarascon,

- Madame Muriel JOSSET, première vice-présidente du tribunal administratif de Marseille représentant Madame Dominique BONMATI, présidente,
- Monsieur Charles-Alain CASTOLA, président du tribunal de commerce d'Aix-en-Provence,
- Madame Sophie BOYER, conseiller à la cour d'appel d'Aix-en-Provence, chargée de mission auprès de la première présidence, chargée des relations avec les experts,
- Monsieur Thierry VILLARDO, avocat général à la cour d'appel d'Aix-en-Provence, chargé des relations avec les experts,
- Monsieur Pierre-Henri COMBE, juge au tribunal de commerce d'Aix-en-Provence,
- Monsieur Patrice BERGER, juge au tribunal de commerce de Marseille,
- Maître Olivier PAULET, représentant Monsieur le Bâtonnier du barreau d'Aix-en-Provence,
- Maître Elisabeth BILLET-JAUBERT, représentant Monsieur le Bâtonnier du barreau de Toulon,
- Monsieur Robert GIRAUD, président d'honneur du CNCEJ et de l'UCECAAP,
- Monsieur Philippe DEWEVRE, président de la CECAAM,
- Madame Sandra GALLISSOT, Vice-présidente de l'UMEDCAAP,
- Messieurs Hubert ROUX, et Christian ISAAC, présidents d'honneur de l'UCECAAP.



Une page se tourne...

Constant VIANO, président de l'UCECAAP et du centre de formation depuis le 23 mars 2018, a passé le relais à Pierre MALICET à l'issue des assemblées générales du 3 juillet 2020.

Homme de consensus avec des valeurs fortes, Constant VIANO a réalisé un mandat écourté de 27 mois qui n'en a pas été moins riche en projets et événements. Sans que cette liste ne soit exhaustive, on relèvera notamment :

- la refonte des statuts de l'UCECAAP et du centre de formation,
- le nouveau site internet,
- l'organisation du colloque du CNCEJ sur « L'insécurité de l'Expert. Risques et Prévention », le 19 Octobre 2018,
- la mise en place de l'UCECAAP & Vous, diffusé aux Magistrats et experts,

- la signature le 13 novembre 2018 de la convention tripartite avec le tribunal judiciaire de Marseille et le Barreau, relative à l'expertise judiciaire civile en droit de la construction, s'inscrivant dans la continuité de la convention du 24 mars 2010 et du 12 juin 2012,
- des liens encore renforcés avec les magistrats de la cour d'appel et les chefs de juridictions, et la participation au Conseil des Juridictions présidé par le Premier président Eric NEGRON, le 10 décembre 2019,
- une volonté d'échange et de dialogue avec l'ensemble des compagnies, avec notamment le séminaire des présidents le 21 juin 2019,
- une volonté de continuité mais aussi d'enrichissement de la formation dispensée avec l'organisation d'une initiation à la



« Fluctuat nec mergitur »

médiation les 12 et 13 décembre 2019, en partenariat avec la CECAAM.

Constant VIANO rejoint la liste des présidents d'honneur, Georges CREST, Dominique FAILLARD, Antoine GRAGLIA, Christian ISAAC, Hubert ROUX, Philippe DEWEERDT, Robert GIRAUD, qui chacun avec leur caractère, à force de persévérance, de par leurs actions, ont permis à l'Union d'avoir une véritable reconnaissance et devenir une référence notamment en matière de formation.

Merci à tous, merci à toi Constant.

Une autre s'ouvre... Nouveau président, nouvelle équipe...

A nouveau président, nouvel organigramme ? Pourquoi changer une équipe qui fonctionne ? Nous compléterons simplement les cases manquantes....

⇒ Bureau de l'UCECAAP

- Vice-président OUEST : Georges LÉONETTI
- Vice-président CENTRE : Lucien SIMONNET
- Vice-Président EST : François TALON
- Secrétaire général : Gérard LÉGALLE
- Secrétaire générale adjointe Patricia MANNARINI-SEURT
- Trésorier : Thierry BOREL
- Trésorier adjoint : Jean-Marc DAUPHIN.

⇒ Bureau du Centre de Formation

- Vice-président OUEST : Michel Théo FEÏN
- Vice-président EST : Sophie MUTTER-PUCETTI
- Secrétaire général : Bernard MASALA
- Trésorier : Lucien SIMONNET

⇒ L'organisation en Commissions

Dès sa profession de foi, Pierre MALICET a indiqué qu'il s'appuierait sur des commissions dédiées à chacune des actions qu'il souhaite mener.

Une commission médiation avait déjà été créée et sera maintenue, animée par Joseph GAGLIANO.

Les nouvelles commissions suivantes ont été formées :

- Commission qualité/méthodes animée par Michel Théo FEIN

- Commission communication animée par Patricia MANNARINI-SEURT
- Commission formation animée par Michel COULANGE
- Commission formation à l'expertise administrative / rapprochement avec la CECAAM animée par Bernard LEICEAGA
- Commission révision des statuts animée par Thierry BOREL
- Commission informatique et sécurité animée par Gilles DEVILLERS

Par ailleurs, une évaluation de l'intérêt de rester référencé Organisme de formation dans le cadre des nouvelles mesures de contrôle (agrément QUALIOPI) doit être menée, compte tenu des contraintes d'audit (3 audits par centre) qu'elles imposent.

20 ans de bons et loyaux services

Lors de l'assemblée générale, un hommage a été rendu à Mireille BOGEY, secrétaire de l'UCECAAP et de la CEBTPI.

Avec humour et bienveillance, Constant VIANO et Michel Théo FEÏN, président de la CEBTPI, ont salué son engagement et gratifié Mireille d'un petit cadeau bien mérité.

Cela fait en effet 20 ans que Mireille BOGEY assure avec compétence et une égale bonne humeur les lourdes



tâches qui sont les siennes, et qu'elle supporte, sans sourciller, les caractères différents des présidents successifs qui ont pris les rênes de l'UCECAAP.



Merci Mireille, l'UCECAAP et l'ensemble des experts saluent votre professionnalisme et l'engagement personnel dont vous faites preuve sans faiblir.

Brèves

Monsieur **Renaud LE BRETON DE VANNOISE**, actuel président du tribunal judiciaire de Bobigny succède à Monsieur Eric NEGRON au poste de Premier président de la cour d'Appel d'Aix-en-Provence.

Madame **Isabelle GORCE**, actuelle présidente du tribunal judiciaire de Marseille, est nommée Première présidente de la cour d'appel de BORDEAUX.

Monsieur **Olivier LEURENT**, actuel président de chambre à la cour d'appel d'Aix-en-Provence, succède à Madame GORCE au poste de président du tribunal judiciaire de Marseille.

Monsieur **Michaël JANAS**, actuel président du tribunal judiciaire de Grasse, est nommé président du tribunal judiciaire de Lyon.

Madame **Sylvie BERBACH**, actuelle présidente de tribunal judiciaire de Tarascon, est nommée présidente du tribunal judiciaire de La Rochelle.

Nous leur présentons toutes nos félicitations.

Le 31 mars dernier, le Premier président Eric NEGRON a été victime d'un infarctus foudroyant.

Nous regrettons un haut magistrat dont la hauteur de vue, l'humanité, la conscience des autres a élevé au plus haut niveau l'image de la justice à la cour d'appel d'Aix-en-Provence.

Soutien affirmé des experts avec lesquels il entretenait d'excellents rapports de confiance, pièce maîtresse de la dématérialisation de la justice comme sherpa du projet PORTALIS, travailleur acharné ne se ménageant pas, il nous laisse le souvenir d'une période heureuse brutalement interrompue.

Toutes nos pensées vont à sa famille et à ses proches.



Lors de la prestation de serment des nouveaux experts inscrits sur la liste le 15 janvier 2020

Le déploiement d'OPALEXE reste pour la cour d'appel et l'UCECAAP un projet majeur

Jean-François de MACEDO a pris la succession de Pierre MALICET dans le rôle de Référé Régional.



Il a pour mission de reconstituer une équipe de formateurs, et de créer une équipe de RCO (Référé Compagnie Opalexe) qui seront les interlocuteurs terrain et lui rapporteront directement les difficultés rencontrées.

Les réunions d'expertise et la COVID-19

L'UCECAAP remercie vivement le CNCEJ et la CNEJITA pour la diffusion du fascicule sur les bonnes pratiques en matière de visio-conférence appliquées aux réunions d'expertise. Nul doute que les experts en prendront connaissance et éviteront ainsi certains pièges.

Ce document est disponible sur le site de l'UCECAAP dans le sous-menu « Documentation »